

Image not found or type unknown



le droit à une nationalite francaise

Par **nawel75**, le **04/01/2013** à **13:00**

Bonjour,

Ayant mon arrière grand père paternelle d'origine francais, je veux savoir qu'elle procedure dois je prendre afin de prouver mes racines francaises ainsi que d'avoir le droit à une nationalité française sachant que je n'ai aucun papier pour le moment qui prouve mes origines, à cet effet veuillez m'orienter SVP .

Par **youris**, le **04/01/2013** à **13:33**

bjr,

je vous conseille de lire sur ce site les réponses à ce genre de questions récurrentes. d'origine française cela ne veut rien dire soit il possédait la nationalité française soit il ne la possédait pas.

ce qui compte c'est la nationalité de vos parents à votre naissance.

cdt